



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Laos

Question écrite n° 74915

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation dramatique des réfugiés Hmongs au Laos. Un reportage diffusé le 16 juin dernier dans l'émission de France 2 « Envoyé spécial » a révélé au monde toute l'horreur de la répression féroce dont est victime depuis trente ans cette communauté. Les Hmongs sont menacés d'extermination au motif que nombre d'entre eux ont servi dans les rangs de l'armée française pendant la guerre d'Indochine, et se sont battus ensuite aux côtés des Américains pendant la guerre du Vietnam. Plus que toute autre nation, la France se doit donc de venir en aide à ce peuple en faisant pression sur le gouvernement laotien afin d'arrêter l'extermination en cours. Notre pays doit engager une action déterminée au niveau des instances internationales compétentes pour que toutes les mesures nécessaires soient prises d'urgence pour sauver ces populations d'un génocide programmé. Aussi elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière et quelles sont les démarches entreprises par l'Union européenne.

Texte de la réponse

La France entretient avec la République populaire démocratique lao un dialogue régulier, constructif, mais exigeant sur la situation des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives. Ce sujet est abordé lors de chaque rencontre de haut niveau. Il fait l'objet d'une approche commune avec nos partenaires de l'Union européenne. Les demandes françaises et européennes sont actualisées en permanence pour tenir compte de la situation réelle. La situation des Hmongs du Laos est un sujet particulier de préoccupation pour la France comme pour ses partenaires européens. Il faut la voir à la lumière de l'histoire récente du pays et de sa très grande pauvreté. La France encourage les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ni territoriale et au profit de tous. La réinstallation de personnes déplacées dans un esprit de concorde nationale et de règlement pacifique des différends doit constituer une priorité, et ces principes doivent s'appliquer en particulier aux Hmongs. La France, pour sa part, leur accorde depuis des années une attention particulière. Plusieurs milliers de Hmongs qui avaient pris part à nos côtés aux combats de la première guerre d'Indochine ont été accueillis sur notre sol, y compris en métropole. Ces communautés ont su s'intégrer et participer activement à la vie de leurs communautés d'accueil, comme c'est le cas en Guyane française. Un grand nombre de Hmongs ont été accueillis dans d'autres pays dans le cadre de programmes internationaux de réinstallation. La République populaire démocratique lao est aussi un PMA (pays moins avancé) enclavé, auquel la France apporte aide humanitaire et au développement. Cette assistance vise explicitement à venir en soutien aux populations les plus défavorisées et à lutter contre la pauvreté, quelle que soit leur origine ethnique. Le Laos est inscrit à ce titre au fonds de solidarité prioritaire et a reçu en 2003 plus de 15 millions d'euros. Nos concours sont mis en oeuvre avec rigueur et en étroite coopération avec les organisations des Nations unies, notamment le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le programme alimentaire mondial (PAM).

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74915

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9096

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10793